



Qui des héritiers doit payer les factures dans les cas d'un usuf

Par **Bthibault83**, le **08/02/2012** à **16:26**

Bonjour,

Je voudrais savoir, qui doit payer les factures, suite au décès de ma belle mère, qui avait l'usufruit, de la maison après le décès de mon père, il y a 20 ans, en sachant que celle-ci a des enfants qui bénéficient de 50% de la succession.

ma question est la suivante:Ma belle mère, étant décédé l'année dernière, je suis contacté par EDF pour une facture impayé, alors que le contrat est au nom de l'un de ces fils.

Qui doit payer, merci d'avance de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **08/02/2012** à **17:01**

Bonjour, si la succession n'est pas réglé, il faut remettre la facture au notaire qui la déduira des sommes à répartir, sinon la facture n'étant pas à votre nom, vous contactez la personne concernée par la facture, cordialement